

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE
--

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET - Lotissement du Lavoir à Faverolles - liquidation anticipée de la convention de concession avec la SEAu.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de concession a été signée avec la SEAu le 20 décembre 2007 pour l'aménagement et la commercialisation du lotissement dit « du Lavoir » à Faverolles. Par délibération du 17 octobre 2016, le conseil municipal a demandé la liquidation anticipée de cette opération.

En conséquence, s'agissant d'une résiliation anticipée, la conclusion d'un avenant est nécessaire afin de convenir des modalités juridiques et financières de la fin de l'opération.

L'arrêté des comptes au 28 novembre 2016 fait apparaître un solde débiteur final de 33 275,75 € TTC (en toutes lettres : Trente trois mille deux cent soixante-quinze Euros et soixante-quinze centimes)

Vu l'article 22 de la convention qui précise les conséquences juridiques de l'expiration de la concession, la commune devient propriétaire de l'ensemble des biens destinés à des tiers et encore non vendus.

Cette obligation de rachat se fait en contrepartie du versement d'une participation financière à hauteur du déficit d'opération, d'un montant de 27 729,79 € HT soit 33 275,75 € TTC.

Le montant de la participation sera versé au plus tard le 31.12.16

Conformément à l'article 22.4, la Commune reprend l'exécution de la totalité des engagements pris par la SEAu. Ainsi le marché de M. FALCON – géomètre d'opération - lui sera transféré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'expiration anticipée de la convention de concession au 31 décembre 2016,
- **APPROUVE** l'arrêté des comptes au 28 novembre 2016 tel qu'annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** le versement d'une participation de 33 275,75 € TTC,
- **APPROUVE** le transfert du contrat de M. FALCON,
- **DONNE** quitus technique et financier à la SEAu,
- **APPROUVE** l'avenant n°4 annexé,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 et tous les actes relatifs à ces décisions.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

PARAN Bruno



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20/12/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 20/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves,.CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET - Lotissement du Lavoir à Faverolles - : rétrocessions des terrains invendus.

Par délibération précédente de ce jour, le conseil municipal a approuvé l'expiration anticipée de la convention au 31 décembre 2016.

Conformément à l'avenant n°4 également approuvé ce jour par délibération précédente, la Commune devient propriétaire des terrains invendus compris dans le périmètre du lotissement, soit les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8.

Les parcelles concernées par la rétrocession sont cadastrées :

- C 739, 740, 741, 742, 743, 745 et 727 pour une surface de 4 684 m².

La rétrocession de la parcelle de voirie, cadastrée C 746 pour 2 711 m² a déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 11/12/2015, l'acte est en cours chez Me Christine BESSE-SABATIER.

La rétrocession des lots invendus est rattachée à l'acte en cours.

Il a été convenu que cette rétrocession interviendra en contrepartie du versement d'une participation prévue à l'avenant n° 4 approuvé par délibération de ce jour.

La valeur des terrains est fixée par l'arrêté des comptes au 28.11.16.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1°/ de **DONNER** son accord sur cette rétrocession,

2°/ d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant,

3°/ de **DESIGNER** Me Christine BESSE-SABATIER à Saint-Flour 15100, comme Notaire rédacteur de l'acte,

4°/ de **PRENDRE** en charge les frais d'acte.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

PARAN Bruno



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20/12/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 20/12/2016



**OPERATION n° 233 : Lotissement du LAVOIR
COMMUNE : VAL D'ARCOMIE**

CESSION A LA COMMUNE

SECTION	NUMERO	SURFACE en m²		OBSERVATIONS
C	746	2 711	Voirie	Délibération du 11/12/2015
C	739	585	Lot 1	
C	740	628	Lot 2	
C	741	505	Lot 3	
C	742	566	Lot 4	
C	743	884	Lot 5	
C	745	816	Lot 7	
C	727	700	Lot 8	
		7 395		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE
--

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves,,CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET - ECONOMIE D'ENERGIES BOURG ET VILLAGES:

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à **12 083.69 € HT** (cette délibération annule et remplace celle du 11/08/2016).

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT de l'opération, soit:

- 1 versement sera appelé au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- 1/ **DE DONNER** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2/ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3/ **DE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 20/12/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 20/12/2016



ACCEPTATION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

Autorisation par délibération de la commune en date du [.....] exécutoire au [.....]
(à compléter)

BENEFICIAIRE : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL

COMMUNE : VAL D'ARCOMIE

OBJET DES TRAVAUX : ECONOMIE D'ENERGIE BOURG ET VILLAGES

AFFAIRE N° : 78 283 004 EP

MONTANT HT des travaux aux entreprises : 10 314,72 €

Imprévus (+ 10 %) : + 1 031,47 €
11 346,19 €

Frais d'Ingénierie 6,5 % : + 737,50 €
Montant HT de l'opération : 12 083,69 €

Montant du fonds de concours à verser : 50 % de l'opération = 6 041,85 €

Modalités de versement :

- 1 versement de 3 020,93 € à la commande des travaux,
- 2^{ème} versement au décompte des travaux.

NB : En cas de modification substantielle du projet, il sera établi un nouveau document annulant et remplaçant celui-ci.

Cachet de la Mairie
Signature du Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Eclairage Public au camping de Saint-Just – Participation de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant global des travaux d'éclairage public au camping de Saint-Just qui s'élève à **26 424.95 € TTC**. Ces travaux sont réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal qui participe à hauteur de 35% du HT soit 7 707.28 € ; **la participation de la Commune étant de 65 % du HT + TVA soit 18 717.67 €.**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **ACCEPTE** que les travaux d'éclairage public au camping de Saint-Just soient réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies avec **la participation de la Commune** à hauteur de 65 % du HT + TVA **soit un montant de 18 717.67 €**,
- **INDIQUE** que seront inscrits au Budget 2017 les crédits nécessaires au règlement de ces travaux d'éclairage public ; un 1^{er} acompte sera versé à la commande correspondant à 50% de la part communale prévue soit 9 358.84 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la lettre de commande et l'ensemble des pièces réglementaires.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 20/12/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 20/12/2016



LETTRE DE COMMANDE

AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL

Commune de VAL D'ARCOMIE

Réf : 78 283 005 EP

EPN2016

NATURE DES TRAVAUX

EP AU CAMPING DE ST JUST - COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Ces travaux peuvent être réalisés par le Syndicat dans les conditions ci-dessous.

DEVIS ESTIMATIF

Montant approximatif des travaux,
Honoraires compris :
26 424,95 € TTC

FINANCEMENT

Subvention du S.D.E.C. :
35 % du HT = 7 707,28 €
Participation de la commune :
65 % du HT + TVA = 18 717,67 €

MODALITES DE REGLEMENT

1^{er} Acompte à la commande : 50 % de la part communale prévue, soit : 9 358,84 €
Solde au décompte définitif.

Le Maire soussigné donne son accord au projet et s'engage à inscrire aux différents budgets les sommes nécessaires à son financement.

A le

Pour mémoire, le cas échéant,
Date de la délibération :

Le Maire

A renvoyer à l'adresse suivante :
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL
66, avenue de la République - 15000 AURILLAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Eclairage Public au camping de Faverolles – Participation de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant global des travaux d'éclairage public au camping de Faverolles qui s'élève à **6 306.31 € TTC**. (cette délibération annule et remplace celle du 12/04/2016).

Ces travaux sont réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal qui participe à hauteur de 35% du HT soit 1 839.34 € ; **la participation de la Commune étant de 65 % du HT + TVA soit 4 466.97 €.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **ACCEPTE** que les travaux d'éclairage public au camping de Faverolles soient réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies avec **la participation de la Commune** à hauteur de 65 % du HT + TVA **soit un montant de 4 466.97 €**,

- **INDIQUE** que sont inscrits au Budget 2016 les crédits nécessaires au règlement de ces travaux d'éclairage public ; solde au décompte définitif.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la lettre de commande et l'ensemble des pièces règlementaires.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 20/12/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 20/12/2016



LETTRE DE COMMANDE

AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL

Commune de VAL D'ARCOMIE
(Faverolles)

Réf : 78 068 093 EP

EPN2016

NATURE DES TRAVAUX

EP AU CAMPING - Commune de VAL D'ARCOMIE
Version lanterne Verso Leds

Ces travaux peuvent être réalisés par le Syndicat dans les conditions ci-dessous.

DEVIS ESTIMATIF

Montant approximatif des travaux,
Honoraires compris :
6 306,31 € TTC

FINANCEMENT

Subvention du S.D.E.C. :
35 % du HT = 1 839,34 €
Participation de la commune :
65 % du HT + TVA = 4 466,97 €

REGLEMENT

Solde au décompte définitif.

Le Maire soussigné donne son accord au projet et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son financement.

A le

Pour mémoire, le cas échéant,
Date de la délibération :

Le Maire

A renvoyer à l'adresse suivante :
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL
66, avenue de la République - 15000 AURILLAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET: REALISATION d'un emprunt de 70 000 € au Budget-annexe
Assainissement**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.2336-3,

Vu le Budget Primitif annexe Assainissement 2016 adopté lors de la séance du 12 avril 2016,

Considérant que par délibération du 11 Juillet 2014, l'ancienne Commune de Saint-Just a décidé la réalisation d'un projet de réhabilitation du système d'assainissement- réseau et station d'épuration au Bourg de Saint-Just.

Le montant total de ce projet s'élève à 238 490 € (travaux et maîtrise d'œuvre) avec un montant de subventions obtenues de 128 778 € et une part d'autofinancement de 39 712 €.

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 70 000 € pour compléter le plan de financement.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal de Val d'Arcomie** :

- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 70.000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

PARAN Bruno



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20/12/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 20/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative AS N°3/ 2016 – VAL D'ARCOMIE

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après:

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
R 6419 : Rembours. sur rémunérat. du personnel				2.700 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				2.700 €
R 7022 : Coupes de bois				1.000 €
TOTAL R 70 : Ventes, prestations de services				1.000 €
R 7321 : Attribution de compensation				8.031 €
R 7325 : Fonds péréq. ress. intercommunales				6.953 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				14.984 €
R 74712 : Emplois d'avenir				5.178 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				5.178 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers				8.815 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				8.815 €
D 64168 : Autres emplois d'insertion		7.200 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		7.200 €		
D 73925 : Fonds péréq. ress. intercommunales		2.268 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		2.268 €		
D 678 : Autres charges exceptionnelles		750 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		750 €		
D 023 : Virement à la section d'investissement		22.459 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'inv.		22.459 €		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		32.677 €		32.677 €

R 021-OPFI : Virement de la section d'exploitat.				22.459 €
Opération financière				22.459 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation				
R 10222 : FCTVA				14.538 €
Opération financière				14.538 €
TOTAL R 10 : Immobilisations corporelles				
D 20422-OPFI : Personnes de droit privé		32.526 €		
Opération financière		32.526 €		
TOTAL D 204 : subventions d'équipement				
D 2051-200 : Concessions et droits similaires		4.471 €		
Opération 200 : Acquisitions		4.471 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles				
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		36.997 €		36.997 €

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 20/12/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 20/12/2016



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves,,CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative AS N°2/ 2016 – EAU

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après:

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
R 001: Excédents reportés				3.011 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution inv.				3.011 €
D 2031-102 : Frais d'études		3.011 €		
TOTAL D 20 Immobilisations incorporelles		3.011 €		

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 20/12/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 20/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves,,CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur PELEGRY Hervé, ayant quitté la séance à 0 h 35, n'a pas participé à cette délibération.

OBJET : LOCATION de l'appartement F2 au 2^{ème} étage de l'ancienne école de Faverolles à M. RIZAT Yoann au 1^{er} Janvier 2017.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal:

- que Madame MONTI Lydie , locataire de l'appartement du 2^{ème} étage de l'ancienne école à Faverolles a quitté son logement le 31 octobre 2016 ,

- que Monsieur RIZAT Yoann , actuellement domicilié 1 rue des Eaux – Chaynat 63320 LUDESSE, serait intéressé par la location de cet appartement à compter du 1er Janvier 2017 (courrier du 08/12/2016).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un **bail d'une durée de TROIS ANS minimum à compter du 1^{er} Janvier 2017 avec Monsieur Yoann RIZAT,**

- **DECIDE** de fixer le montant annuel du loyer à la somme de **3000 Euros** révisable annuellement en fonction de l'indice de révision des loyers. Une caution équivalente à un mois de loyer (250 €) sera demandée à l'entrée dans les lieux.

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 20/12/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 21/12/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE
--

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur PELEGRY Hervé, ayant quitté la séance à 0 h 35, n'a pas participé à cette délibération.

OBJET : Subventions exceptionnelles 2016.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, une réserve de 4000 € avait été inscrite à l'article 6574 et présente à l'assemblée deux demandes de subvention.

En effet, l'association « A.S. Saint-Just » dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Pierre à Saint-Just et l'association « Auberge Rurale de Saint-Marc » qui prépare le repas de fin d'année pour les habitants de Saint-Marc sollicitent la municipalité pour l'attribution d'une aide financière.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du versement exceptionnel de :

- 1000 Euros à l'association « A. S. Saint-Just »
- 400 Euros à l'association « Auberge Rurale de Saint-Marc »

POUR : 22 Voix**ABSTENTIONS : 15 Voix**

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 20/12/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 21/12/2016



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS de LOCATION des salles des Fêtes et chapiteau au 1^{er} Janvier 2017 sur le territoire de Val d'Arcomie.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie expose au Conseil Municipal la nécessité d'harmoniser les tarifs de location des salles des Fêtes de Loubaresse et Faverolles et aussi du chapiteau à Saint-Just à compter du 1^{er} Janvier 2017 au nom de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie.

A ce titre, les tarifs proposés sont les suivants :

LOCATION salles des Fêtes :

	Tarif	Caution	Chauffage
Associations communales	0	100 € par an	0
Particuliers de Val d'Arcomie	90 €	100 €	40 €
Associations extérieures	180 €	100 €	40 €
Particuliers extérieurs	180 €	100 €	40 €

La participation forfaitaire de 40 € supplémentaire durant la période hivernale (soit du 1er novembre au 30 Avril) pour couvrir les frais de chauffage concerne uniquement la salle des fêtes de Faverolles.

LOCATION chapiteau à Saint-Just: uniquement du 1er Juin au 15 Septembre

	Tarif	Cautiion
Associations communales	0	100 € par an
Particuliers de Val d'Arcomie	90 €	100 €
Associations extérieures	180 €	100 €
Particuliers extérieurs	180 €	100 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **VALIDE** les tarifs de location des salles des Fêtes et du chapiteau, proposés ci-dessus, à compter du 1^{er} Janvier 2017 ; les contrats de location seront rédigés conformément à ces nouveaux tarifs.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 20/12/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 21/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE
--

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS 2017 LOCATION Gîtes-Chalets-Mobil-homes-emplacements Camping.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer les tarifs 2017 de location des Gîtes, Chalets et Mobil-homes et des emplacements Camping sur les communes déléguées de Saint-Just, Faverolles et Saint-Marc au nom de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie.

A ce titre, il est proposé les tarifs suivants :

TARIFS 2017 en document annexe

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **VALIDE** les tarifs de location des Gîtes, Chalets et Mobil-homes et des emplacements Camping, exposés ci-dessus, à compter du 1^{er} Janvier 2017 ; les contrats de location seront rédigés conformément à ces nouveaux tarifs.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 20/12/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 21/12/2016



✚ Location des gîtes, chalets et mobil-homes communaux:

- Gîtes n° 677 et 678

Vacances de Noël (du 17.12.16 au 02.01.17) :	207,00 €
Vacances de Février, Printemps et Toussaint* :	211,00 €
Moyenne saison (du 02.05 au 08.07 et du 26.08 au 30.09) :	211,00 €
Haute saison (du 08.07 au 26.08) :	358,00 €
Basse saison (autres périodes) :	167,00 €

- Gîtes n° 679, 680, 681 et 682

Vacances de Noël (du 17.12.16 au 02.01.17) :	234,00 €
Vacances de Février, Printemps et Toussaint* :	239,00 €
Moyenne saison (du 02.05 au 08.07 et du 26.08 au 30.09) :	239,00 €
Haute saison (du 08.07 au 26.08) :	384,00 €
Basse saison (autres périodes) :	211,00 €

- Gîte n° 687 à St-Just

Vacances de Noël (du 17.12.16 au 02.01.17) :	244,00 €
Vacances de Février, Printemps et Toussaint* :	248,00 €
Moyenne saison (du 02.05 au 08.07 et du 26.08 au 30.09) :	248,00 €
Haute saison (du 08.07 au 26.08) :	450,00 €
Basse saison (autres périodes) :	228,00 €

- Chalets n° 765, 777 et 798 :

Vacances de Noël (du 17.12.16 au 02.01.17) :	233,00 €
Vacances de Février, Printemps et Toussaint* :	237,00 €
Moyenne saison (du 02.05 au 08.07 et du 26.08 au 30.09) :	237,00 €
Haute saison (du 08.07 au 26.08) :	401,00 €
Basse saison (autres périodes) :	211,00 €

- Chalets n° 872 et 896 :

Vacances de Noël (du 17.12.16 au 02.01.17) :	277,00 €
Vacances de Février, Printemps et Toussaint* :	282,00 €
Moyenne saison (du 02.05 au 08.07 et du 26.08 au 30.09) :	282,00 €
Haute saison (du 08.07 au 26.08) :	475,00 €
Basse saison (autres périodes) :	235,00 €

- Mobil-homes n° 2004, 2005, 2006 et 2007 :

Vacances de Noël (du 17.12.16 au 02.01.17) :	265,00 €
Vacances de Février, Printemps et Toussaint* :	270,00 €
Moyenne saison (du 02.05 au 08.07 et du 26.08 au 30.09) :	270,00 €
Haute saison (du 08.07 au 26.08) :	430,00 €
Basse saison (autres périodes) :	249,00 €

- Mobil-homes n° 2001, 2002 et 2003 :

Vacances de Noël (du 17.12.16 au 02.01.17) :	282,00 €
Vacances de Février, Printemps et Toussaint* :	287,00 €
Moyenne saison (du 02.05 au 08.07 et du 26.08 au 30.09) :	287,00 €
Haute saison (du 08.07 au 26.08) :	454,00 €
Basse saison (autres périodes) :	270,00 €

* (Vacances de février du 04.02 au 04.03.17, vacances de printemps du 01.04 au 02.05.17, vacances de Toussaint du 21.10 au 04.11.17)

Pour tout séjour de 2 semaines minimum hors période haute saison, 50 % de réduction sur la 2^{ème} semaine.

Une promotion de 25% sera également mise en place en moyenne et haute saison lors d'un manque de réservation.

- Locations week-end :

1 nuit :	30 % de la semaine considérée
2 nuits :	50 % de la semaine considérée
3 nuits :	2/3 de la semaine considérée
4 ou 5 nuits :	3/4 de la semaine considérée
6 nuits :	100 % de la semaine considérée

Ménage final : 25 €

Forfait ménage : 40 €

Offre spéciale week-end 2 personnes pour 2 jours et 1 nuit (en basse saison) – service hôtelier complet : linge, literie et toilette fournis, lits faits = 56 €.

Offre spéciale week-end 2 personnes pour 3 jours et 2 nuits (en basse saison) – service hôtelier complet : linge, literie et toilette fournis, lits faits = 99 €.

La prestation piscine est incluse dans ces tarifs de location. En outre, ce tarif comprend la fourniture de 4 kw/h d'électricité par jour et d'une demi-bouteille de gaz par semaine, les consommations supplémentaires d'électricité étant réglées par les locataires au prix de 0,15 € le kwh en heure pleine et 0,10 € le kwh en heure creuse. Un quart de stère de bois sera fourni gratuitement pour tout séjour, le quart de stère supplémentaire sera facturé 15 €.

Une remise de 10 % est accordée sur les tarifs à la semaine aux Comités d'Établissements et aux Centres Sociaux des Administrations qui en font la demande.

Pour toute réservation, il est demandé le versement d'un acompte correspondant à 25 % du montant de la location. Un dépôt de garantie d'un montant de 150 € est demandé à l'arrivée.

La taxe de séjour est applicable à l'année à partir de 18 ans.

* * *

Location de draps et linge de maison :

* draps (prix par lit et par semaine) : 7,00 €

* linge de maison (prix par lot et par semaine) : 5,00 €

* * *

Location emplacements Camping :

	<u>Haute saison</u> <i>(du 08.07 au 26.08)</i>	<u>Autres périodes d'ouverture</u>
Forfait 1 personne* :	8,50 €	7,30 €
Forfait 2 personnes* :	10,20 €	8,30 €
Personne supplémentaire :	2,20 €	2,10 €
Enfant de moins de six ans :	gratuit	gratuit
Branchement électrique (10A 220V) :	2,30 €	2,30 €

(* forfait comprenant l'emplacement d'un véhicule)

Véhicule supplémentaire à l'intérieur du camping (tarif journalier) : 2,00 €

Aire de camping car :

Passage borne	2,00 €	2,00 €
Formule « Stop Accueil camping-car » <i>(du 01.05 au 30.09.2015 : arrivée après 18h et départ avant 10h)</i>		
Forfait 2 personnes (avec électricité)	9,90 €	8,25 €
Personne supplémentaire	1,00 €	1,00 €
Enfants moins de 7 ans	Gratuit	Gratuit
Au-delà de la 1 ^{ère} nuit application des tarifs camping		

Taxe de séjour applicable à l'année à partir de 18 ans

Taxes "Laverie Automatique" :

- 1 lavage	3,00 €	3,00 €
- 1 lavage avec séchage	4,00 €	4,00 €
- 1 séchage supplémentaire	0,50 €	0,50 €

Garage mort par jour :

4,00 €

(plus branchement électrique le cas échéant)

Eau chaude gratuite (vaisselle, lavabos, douches)

Entrée piscine gratuite

Réduction de 15% sur les redevances camping pour un séjour minimum de sept jours

(hors électricité, laverie et garage mort)

Réduction de 10 % en basse saison et 5% en haute saison sur les redevances camping aux titulaires de la carte Camping Card International et F.F.C.C., 10 % aux membres ACCAW (hors électricité, laverie et garage mort)

Réduction de 8 € aux porteurs du guide locations vacances loisirs pour un séjour minimum d'une semaine en location.

Une heure de tennis offerte pour un séjour de 7 jours minimum aux porteurs de chèques-vacances, ainsi qu'aux membres de la F.F.I.C. qui en feront la demande

Réservation : 30,00 € à titre d'acompte à valoir sur séjour.

Location des emplacements à l'année :

Location emplacement mobil-home privé à l'année* : 840,00 €

Location emplacement caravane privée à l'année* : 420,00 €

(* forfait comprenant l'emplacement d'un véhicule, eau et électricité en sus)

Véhicule supplémentaire à l'intérieur du camping (tarif journalier) : 2,00 €

Forfait branchement (à l'installation) : 200,00 €

Tarif électricité (le kwh TTC du 01.04 au 31.10) : 0,10 €

Tarif électricité (le kwh TTC du 01.11 au 31.03) : 0,15 €

COMMUNE DELEGUEE DE FAVEROLLES

Location emplacements Camping :

Forfait 1 à 2 personnes * : 12.40 € (taxe de séjour non comprise)

Personne supplémentaire : 3,60 € (taxe de séjour non comprise)

Enfant : 2.10 €

Tennis : 4 € / heure

Douche pour les personnes extérieures au camping : 1 €

(*Forfait comprenant l'emplacement d'un véhicule, eau et électricité comprises également)

Aire de camping car :

Passage borne

2,00 €

Location des emplacements à l'année :

Location emplacement mobil-home privé à l'année * : 994,00 € (taxe de séjour non comprise)

Location emplacement caravane privée à l'année * : 685,00 € (taxe de séjour non comprise)

Les locataires ayant un bateau au club Motonautisme payent la taxe au club et non au camping.

(*Forfait comprenant l'emplacement d'un véhicule, eau et électricité comprises également)

- Gîte n° 791

Vacances de Noël (du 17.12.16 au 02.01.17) :	186,00 €
Vacances de Février, Printemps et Toussaint* :	186,00 €
Moyenne saison (du 02.05 au 08.07 et du 26.08 au 30.09) :	148,00 €
Haute saison (du 08.07 au 21.07 et du 19.08 au 25.08) :	248,00 €
Très Haute saison (du 22.07 au 18.08) :	270,00 €
Basse saison (autres périodes) :	148,00 €

Une promotion de 25% sera également mise en place en moyenne et haute saison lors d'un manque de réservation.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves,,CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Monsieur PELEGRY Hervé, ayant quitté la séance à 0 h 35, n'a pas participé à cette délibération.

OBJET : Recensement 2017 – Désignation du nombre d' Agents recenseurs - Fixation de leur base de rémunération.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner des Agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2017 sur l'ensemble du territoire de Val d'Arcomie.

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder au recrutement de trois agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2017 sur l'ensemble du territoire de Val d'Arcomie qui se dérouleront du 19 janvier au 18 février 2017.

- **DECIDE** de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

Agent recenseur sur Loubaresse :960 € net
Agent recenseur sur Faverolles : 730 € net
Agent recenseur sur St-Just et St-Marc : 690 € net

- **DIT** que ces rémunérations ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune ainsi que les frais de déplacement qui seront remboursés sur présentation d'un état kilométrique effectif,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 12 - article 64131 en ce qui concerne l'indemnité allouée à chaque agent recenseur,

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté réglementaire de nomination des trois agents recenseurs..

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

PARAN Bruno



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20/12/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 21/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves,.CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: CONTRAT D' ASSURANCES de la Commune nouvelle de VAL D'ARCOMIE au 1^{er} Janvier 2017 – Choix de l'Assureur.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un contrat global d'assurances au nom de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie créée au 1^{er} Janvier 2016.

Ainsi, trois cabinets d'assurances ont été consultés, à savoir : **tableau ci-joint.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **CHOISIT** le cabinet d'assurances **GROUPAMA D'OC** pour la signature du nouveau contrat d'assurances de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie pour **un montant annuel de 18 692 € TTC,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le « Bon pour accord » du projet présenté avant même de signer le contrat d'assurances à intervenir avec le Cabinet d'assurances GROUPAMA D'OC.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 21/12/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Consultation Assurances

	MULTI RISQUE			FLOTTE			MISSIONS			TOTAL TTC	
	Avec Franchise		Sans Franchise	Avec Franchise		Sans Franchise	Avec Franchise		Sans Franchise	Avec franchise	Sans Franchise
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
AXA			11 321.73 €	12 328.88 €	6 888.59 €	7 906.86 €			cotisation provisionnelle de 1363,5 € + 0,05 € par kilomètre effectués dans l'année	1757,07 € de cotisation provisionnelle	
			Dommages garantis : dommages matériels soudain et accidentels;Vol		Franchise moyenne de 450 € sur Vol, incendie, RC, bris de glaces				Franchise moyenne de 450 € sur Vol, incendie, dommages accidentels, catastrophes naturelles		21 985.66 €
									Agents-Elus		
GROUPAMA D'OC	MULTI RISQUE			FLOTTE							
	Avec Franchise		Sans Franchise	Avec Franchise		Sans Franchise	Avec Franchise		Sans Franchise		
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
	14 197 €			3 575.00 €				inclus dans	Multi risque		
	Franchise sur dommages électriques au jour de l'étude										
	920.00 €										
	Franchise moyenne de 450 € sur RC et catastrophe naturelle				Franchise moyenne de 450 € sur RC, catastrophe naturelle						18 692.00 €
- Ancienne coopérative	FLOTTE			Protection fonctionnelle : Agents - Elus			Responsabilité personne morale				
	Avec Franchise		Sans Franchise	Avec Franchise		Sans Franchise	Avec Franchise		Sans Franchise		
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
	3 253.61 €	4 035.85 €	3 679.32 €	4 538.19 €		292.76 €	319.11 €		1 482.87 €	1 616.33 €	
CREDIT AGRICOLE	Protection juridique			Dommage aux biens			auto de collaborateurs				
	Avec Franchise		Sans Franchise	Avec Franchise		Sans Franchise	Avec Franchise		Sans Franchise		
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
	443.81 €	503.28 €	12 177.19 €	13 320.03 €	14 356.69 €	15 697.50 €	565.24 €	705.20 €	20 499.80 €	23 379.61 €	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: CONTRAT DE MAINTENANCE des panneaux photovoltaïques de Faverolles au 1^{er} Janvier 2017 – Choix du prestataire.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un nouveau contrat de maintenance des panneaux photovoltaïques de Faverolles au nom de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie créée au 1^{er} Janvier 2016.

Ainsi, deux sociétés de maintenance ont été consultées: **tableau ci-joint.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **CHOISIT la SARL MAINTENANCE ENERGIES NOUVELLES à Espinasse (15)** pour la signature du nouveau contrat de maintenance des panneaux photovoltaïques de Faverolles au nom de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie pour **un montant annuel de 1 297.92 € HT,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance à intervenir avec la SARL MAINTENANCE ENERGIES NOUVELLES à Espinasse (15).

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 20/12/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 20/12/2016

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



MAINTENANCE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Entreprise	Adresse	téléphone	Visite annuelle	Proposition	Prix HT	Prix total HT
SARL MAINTENANCE ENERGIES NOUVELLES	26 rue du 139ieme RI - BP239 - 15002 AURILLAC Cedex siège social Le Mas ESPINASSE 15110	04 71 45 56 35	vérification de l'état général de l'installation vérifications du serrage des fixations des panneaux vérification du câblage verification des mesures de tension verification des caractéristiques techniques des fusibles vérification de l'état du parafoudre vérification et resserage des connexions DC AC vérification de la protection de découplage de l'onduleur nettoyage ventilateur onduleur vérification des disjoncteurs différentiels vérification des organes de coupure vérification des liaisons équipotentielles vérification de la signalétique normalisée relevé compteur EDF Rapport de VISITE Abonnement GSM non compris Surveillance permanente		1 297.92 €	1 297.92 €
			Pilotage des centrales + gestion des alertes Mise à niveau matériels de transmission + abonnement GSM inspection des éléments principaux de la centrale Entretien et nettoyage des armoires électriques contrôle des raccordements et des points chaud, resserage des connexions test organes de coupures remplacement, le cas échéant des matériaux défectueux mise à jour des registres rapport sur les éventuels dysfonctionnements gestion des garanties		545.00 € 198.00 € 239.00 €	982.00 €
SARL FREEPOWER	26 rue louis blériot - le brezet - 63100 clermont- ferrand	04 73 90 85 85	Pose 1 échelle à crinoline fixe + 1 ligne de vie		5 636.07 €	5 636.07 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves,.CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET - CONVENTION de maintenance des installations d'eau potable sur l'ensemble du territoire de Val d'Arcomie – CHOIX du prestataire.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie expose au Conseil Municipal la nécessité de revoir le service de maintenance des installations d'eau potable géré actuellement par VEOLIA Eau sur le périmètre du Rû de Peyrebesse (Loubaresse, Saint-Just, Saint-Marc et Faverolles) en y joignant le périmètre d'une partie de Faverolles alimentée par une ressource propre, et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2017 au nom de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie.

A ce titre, deux sociétés ont été contactées :

- VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux Région Méditerranée
- LA SAUR Direction Régionale Corrèze Périgord

Seule la Compagnie VEOLIA Eau a répondu en faisant 2 propositions, à savoir :

- 1^{ère} proposition : 19 700 € HT /semestre sans réparation des canalisations
- 2^{ème} proposition : 25 800 € HT /semestre réparation des canalisations incluses.

.../...

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **CHOISIT** la 2^{ème} proposition de **VEOLIA EAU** pour la signature d'un Avenant n°1 à la convention existante en date du 30/10/2014 (durée 5 ans au 01/12/2014) avec l'extension du périmètre de maintenance à la commune déléguée de Faveroles en totalité pour **un montant semestriel de 25 800 € HT** ; avenant ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'Avenant n°1 à la convention de maintenance des installations d'eau potable du SIE du Rû de Peyrebesse existante.

POUR : 37 Voix

CONTRE : 1 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

PARAN Bruno



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 22/12/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves,,CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT sur le territoire de VAL d'ARCOMIE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L.331-2 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les collectivités titulaires d'un PLU se voient attribuer le taux légal de 1% et doivent délibérer avant le 30 novembre de chaque année soit pour renoncer à percevoir cette taxe, soit pour instaurer un taux, révisable tous les ans par nouvelle délibération, voire faire bénéficier des exonérations facultatives dont peuvent prétendre les pétitionnaires titulaires d'une autorisation de construire et soumis à la taxe d'aménagement conformément à l'article L.331-9 du Code de l'urbanisme.

Considérant le nécessaire équilibre du budget, et l'impérieuse nécessité de se conformer à la loi,

Après échange et réflexion, le Conseil Municipal :

- pour l'année 2017 ne modifie pas le montant actuellement en vigueur de 1%,
- décide que ce taux de 1% sera révisable avant le 30 novembre de chaque année par nouvelle délibération, pour application au 1er janvier de l'année suivante,
- exonère de la taxe d'aménagement les deux catégories suivantes, à compter de Janvier 2018 :

1) .les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (art. L.331-9 du CU paragraphe 5)

2) les abris de jardin soumis à déclaration préalable (art. L.331-9 du CU paragraphe 8)

- Charge Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants et toutes les pièces s'y rapportant en exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, la proposition ci-dessus.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 20/12/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves,.CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
Monsieur PELEGRY Hervé, ayant quitté la séance, n'a pas participé à cette délibération.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un poste d'Agent de maîtrise à temps non complet au 1^{er} Mars 2017.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent de maîtrise territorial (catégorie C) pour organiser et encadrer le travail des agents techniques issus de la création de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie au 1^{er} Janvier 2016

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la création d'un emploi d'Agent de maîtrise territorial (catégorie C) permanent à temps non complet soit 18 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} Mars 2017,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise territorial

**Grade : Agent de maîtrise: - ancien effectif 0
- nouvel effectif 1**

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans le cadre d'un contrat d'un an renouvelable une fois. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur du BTP.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Agent de Maîtrise 1^{er} échelon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2017, chapitre 012.

POUR : 20 Voix

CONTRE : 14 Voix

ABSTENTIONS : 3 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

PARAN Bruno



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 22/12/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves,,CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
Monsieur PELEGRY Hervé , ayant quitté la séance, n'a pas participé à cette délibération.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – Convention de prestation de service avec le CDG 15 « Aide au recrutement » à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie expose au Conseil Municipal la possibilité de recourir au service gratuit du Centre de Gestion du Cantal (CDG 15) pour une mission d'accompagnement dans le domaine du recrutement du personnel communal.

A ce titre , une convention de prestation de service « Aide au recrutement » doit être signée entre la collectivité et le CDG 15 (ci-annexé).

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **ACCEPTE** le principe d'une convention de prestation de service « Aide au recrutement » pour une mission d'accompagnement dans le domaine du recrutement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service à intervenir avec le Centre de Gestion du Cantal. mise en place au 1^{er} Janvier 2017.

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 20/12/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE
--

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves,.CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur PELEGRY Hervé ,ayant quitté la séance, n'a pas participé à cette délibération.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – Protection sociale complémentaire des agents de la collectivité de Val d'Arcomie - Adhésion à la Convention de participation en prévoyance et fixation de la participation communale au 1^{er} Janvier 2017.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 11 Juin 2013,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Cantal en date du 28 Juin 2013 portant choix du prestataire retenu,
Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion de la Fonction Publique du Cantal et COLLECTEAM HUMANIS en date du 1er Octobre 2013,
Vu la création de la Commune nouvelle de VAL d'ARCOMIE qui regroupe les anciennes communes de Loubaresse, Faverolles, Saint-Just et Saint-Marc au 1^{er} Janvier 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de VAL d'ARCOMIE, après en avoir délibéré

DECIDE :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance.

Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance.

Article 3 : Fixation du montant de participation au 1er Janvier 2017 :
Pour le risque Prévoyance, l'Assemblée délibérante fixe comme suit la participation employeur: **soit un euro par mois et par agent à compter du 1^{er} Janvier 2017.**

Article 4 : l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats et conventions d'adhésion à la convention de participation mutualisée et tout acte en découlant.

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 20/12/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Étaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Était absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS de l'EAU en 2017.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que suite à la création de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie au 1^{er} janvier 2016, il y a lieu d'harmoniser les tarifs de l'eau sur l'ensemble du territoire (tarifs actuels différents entre le Syndicat du Rû de Peyrebesse et la Commune de Faverolles).

Afin de proposer un tarif unique du prix de la consommation d'eau, il est présenté quatre cas de figure : document annexé.

- . Cas n°1 : coût des tranches au tarif de Faverolles
- . Cas n°2 : coût des tranches au tarif du Syndicat du Rû de Peyrebesse
- . Cas n°3 : coût des tranches au tarif de Faverolles + 2 cts
- . Cas n°4 : coût des tranches pour obtenir l'équilibre budgétaire

A la demande de la majorité des membres présents, le vote a lieu à bulletin secret.

Le secrétaire de séance et deux élus procèdent au dépouillement des votes qui donne le résultat suivant :

- . Cas n°1 : aucun vote
- . Cas n°2 : 5 voix
- . Cas n°3 : 19 voix
- . Cas n°4 : 14 voix

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au vu du vote exprimé :

- **OPTE pour le choix n°3 avec l'application en 2017 des tarifs suivants** sur l'ensemble du territoire de Val d'Arcomie, soit

Tranche A de 0 à 100 m3.....0.74 € le m3

Tranche B de 101 à 500 m3..... 0.69 € le m3

Tranche C à partir de 500 m3..... 0.54 € le m3

- **FIXE l'abonnement annuel compteur à 69.00 € en 2017**

- **FIXE le tarif d'enlèvement et de repose de compteur à 100 € à compter du 1^{er} janvier 2017.**

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 23/12/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves,,CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS ASSAINISSEMENT à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le prix de la part Assainissement constitue un critère d'éligibilité défini par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'octroi de subvention : le tarif minimal doit être de 1 €/m³, calculé hors taxe et redevance, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:
- **DÉCIDE** de pratiquer les montants suivants à compter du 1^{er} Janvier 2017 concernant l'assainissement sur le territoire de Val d'Arcomie :

. **Taxe d'assainissement (par m³ d'eau consommée) :1 € HT**

cas particulier des agriculteurs ayant un compteur unique, la redevance sera calculée seulement sur les 100 premiers mètres cubes d'eau consommés.

cas particulier d'administrés sans compteur d'eau : **forfait 100 € HT** (base 100 m³)

. **Taxe de raccordement : 250 € HT**

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 23/12/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

